Commission Environnement

13 juin 2017

Compte-rendu

Etaient présents : Carole RIBEIRO, Guy MARTIGNY, Dominique POTART, Bruno TRIOLET, Laurent GROUSEZ, Francis HELBECQUE, Laurence RYTTER, Pascal LIENARD, Pierre MODRIC, Jean-Pierre SORLIN, Anne GENESTE, Bernard COLLET, Jean-Claude GUERIN, Martial SEGUI, Thierry VION et Georges CARPENTIER.

Etaient excusés: Pierre-Jean VERZELEN, Gérard BOUREZ, Bruno SEVERIN, François NUYTEN, Francis LEGOUX, Jean-Michel WATTIER, Stéphane LANEZ, Thierry LECOMTE, François BORDEREUX, Julien DESPAS et Jean-Louis AUBERT.

Personnes extérieures à la commission : Jean-Paul RENAUX, Jérôme LITIERE, Marie-José BERTHE et Liliana MUSIEDLAK au titre de VALOR'AISNE.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Etude du transfert du transport à Valor'Aisne
- 2. Préparation du renouvellement du marché de collecte
- 3. Accès aux déchetteries par les véhicules communaux
- 4. Suivi de collecte

1. Transfert du transport à Valor'Aisne

Le transfert du traitement des déchets issus de déchetteries a été réalisé au 1^{er} janvier 2017. A partir de cette date, seul VALOR'AISNE était supposé géré le traitement. En pratique si les flux relevant du marché conclu par la CC PDS avec Véolia (gravats, encombrants, ferrailles, papiers-cartons, déchets verts et DDS hors filière) ont bien été repris par le Syndicat, les flux dit REP (responsabilité élargie du producteur) sont encore gérés par la CC, faute d'accord avec les éco-organismes sur le transfert de la compétence.

Néanmoins et ainsi qu'il avait été annoncé par M. DELHAYE, Président de VALOR'AISNE, l'étude sur la prise de compétence transport pour les déchetteries au 1^{er} janvier 2018 a bien été menée.

M. RENAUX, Vice-président de VALOR'AISNE a accepté l'invitation de la commission à venir présenter les résultats de cette étude pour le territoire de la CC PDS.

Le diaporama utilisé lors de cette présentation est joint au présent compte-rendu.

M. RENAUX propose que la CC installe une benne supplémentaire destinée à recueillir le bois au sein des déchetteries. Mme RIBEIRO, sans remettre en cause l'intérêt écologique et peut-être même économique de cette filière, rappelle que les deux déchetteries ne disposent pas de la place nécessaire pour accueillir une nouvelle benne. De plus, l'équipement en bennes Eco-mobilier permet aux deux sites de trier et d'envoyer en recyclage les meubles, dont le mobilier en bois qui n'est plus mis en encombrants et enfouis. Enfin, la caractérisation menée par VALOR'AISNE en 2013, avait conclu à une faible teneur en bois des bennes encombrants.

M. RENAUX avance une seconde piste d'optimisation avec la possibilité d'installer des bennes de volume supérieur. Actuellement, les bennes ont de volume de 30 m3 hormis les bennes gravats limités à 10 m3 en raison de la densité des matériaux. Cette piste est encore à étudier notamment par rapport :

- à la longueur et hauteur des quais ;
- aux possibilités de manœuvre des camions sur site lors de la pose et dépose des bennes.

Un changement d'exutoire pour les gravats est annoncé lors de la réunion. Initialement repris sur le site d'Aisne compost, ils sont désormais dirigés sur un site d'EIFFAGE route à Athies sous Laon, sans changement de coût de transport pour la CC mais avec un coût de traitement nul. La qualité du matériau accepté sera différente et limitée aux briques, béton, tuiles et céramiques, ne contenant pas de matière dangereuse. La terre, les faïences ... ne seront pas acceptées. En cas d'apport en déchetterie, les gardiens devront les dirigés vers les bennes encombrants (au coût de traitement plus élevé).

Suite à cette présentation s'ensuit une discussion sur l'intérêt du transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence collecte. Les avantages notamment financiers pour la CC ne sont pas acquis et ce transfert pourrait même générer un surcoût. La commission décide donc de sursoir au transfert dans l'immédiat et de le proposer pour 2019 ou 2020. VALOR'AISNE souhaite également disposer d'un temps plus conséquent pour organiser ce nouveau transfert de compétence, une fois la reprise de compétence traitement pleinement intégrée et opérationnelle. La commission décide donc de sursoir au transfert dans l'immédiat et de le proposer pour 2019 ou 2020.

Mme RIBEIRO remercie M. RENAUX, M. LITIERE, Mme BERTHE et Mme MUSIEDLAK pour cette présentation et pour leur participation aux travaux de la commission environnement.

2. Préparation du renouvellement du marché de collecte

En 2013, la Communauté de communes (CC) a conclu avec l'entreprise Véolia Propreté un marché alloti pour assurer :

- Lot n° 1 : collecte et transport des ordures ménagères résiduelles, des encombrants et des emballages et JRM en mélange ;
- Lot n° 2 : collecte et transport jusqu'au lieu de traitement du verre ;

- Lot n° 3 : enlèvement et traitement des déchets de déchèteries

D'une durée de 5 ans, ce marché s'achèvera le 31 mars 2018. Il peut être reconduit 2 fois pour une durée de 1 an à chaque fois. La CC prend par écrit la décision de reconduire ou non le marché six mois avant l'arrivée à son terme. Le titulaire du marché ne peut refuser sa reconduction.

Au cours des précédentes réunions de la Commission, les demandes suivantes ont été relevées, concernant principalement le <u>lot n° 1</u> :

- Diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles, de 1 fois par semaine à une fois par quinzaine ;
- Diminution du nombre de levées incluses dans le forfait, de 18 à 12 levées par an ;
- Modification du prix des levées supplémentaires, d'un tarif unique à un tarif différencié selon le volume du bac.

Il n'a pas été relevé de demande de modification de la prestation pour le <u>lot n° 2</u>.

Pour le <u>lot n° 3</u>, la situation est complexe. Actuellement, il ne reste à la compétence de la CC que la collecte (location des contenants) et le transport. En fonction des options prises par le Syndicat de traitement, ce lot peut être totalement bouleversé voire inexistant :

- Soit la collecte et transport restent gérés par la CC. Le Syndicat effectuera sur un calendrier assez proche de celui de la CC, le renouvellement des marchés. Or, la CC a besoin de connaître avant le lancement de son appel d'offres les exutoires de traitement;
- 2. Soit la collecte et le transport sont gérés par le Syndicat. Le lot n°3 n'existe plus.

Contrairement à ce qui avait été envisagé lors des échanges antérieurs avec VALOR'AISNE, la collecte et le transport vont bien rester une compétence de la CC (possibilité 1). Les exutoires de traitement ne seront pas connus avant fin septembre – début octobre au mieux (en fonction des résultats de l'appel d'offres lancé VALOR'AISNE). La CC pourra alors seulement lancer sa propre procédure d'appel d'offres.

Or, le contrat actuel prévoit la possibilité d'une prolongation d'une année ou de deux. La CC pourrait en profiter afin d'avoir une meilleure lisibilité.

Cette prolongation du marché d'une année peut également s'avérer intéressante pour les deux autres lots. En effet, depuis leur conclusion, les formules de révision de prix ont conduit à une baisse conséquente de 8, 73 %. Ensuite, le prolongement d'une année permettrait de phaser les changements : nombre de levées, prix levées différenciée, passage à la quinzaine ...

La plupart des changements (hormis le nouveau contrat) ne pourraient, pour des raisons comptables s'opérer au 1er avril de l'année concernée. Ils seront effectifs au 1er janvier de l'année suivante. Par exemple : modifier le nombre de levées incluses en cours d'année obligeraient à émettre une 1^{ère} facture pour le 1^{er} trimestre avec levées supplémentaires éventuelles, puis fin du 2^{ème} trimestre etc.

Changements	Avantages	Inconvénients					
Passage à la quinzaine	Baisse du coût de la prestation ?	Changement des habitudes des usagers,					
		méconnaissance des nouveaux					
		comportements pour établir les tarifs					
Nouveau marché	Nouveaux prix						
	·	Evolution + / - ?					
18 levées / 12 levées	Forte baisse de la REOM i pour les foyers						
	les plus performants et ceux en entrée de	Diminution de la part des recettes certaines,					
	volume de bac : 1 personne, 3 personnes	plus grande incertitude budgétaire dans un					
	et 5 personnes.	contexte où le budget actuel est juste					
		équilibré.					
Prix des levées variables	Ajustement du prix de la levée à la						
en fonction du bac	quantité collectée en plus						
		Pénalise les gros producteurs, factures plus					
		importantes.					
Passage hebdomadaire	Pas de changement de collecte, ni	Pas d'optimisation des passages					
	d'organisation						
		Pas de modification du coût de la prestation					
Prolongation du contrat	Coûts de la prestation connus	(hormis révision de prix), pas de passage à la					
		quinzaine					

Pour mémoire les tarifs 2017 de la REOMi sont les suivants (à noter le tarif relativement bas des bacs 660 l dont le coût réel est bien plus élevé) :

REOM i	2015	2016	2017
Bac 120 litres	161, 00 €	161, 00 €	161, 00 €
Bac 240 litres	242, 00 €	242, 00 €	242, 00 €
Bac 360 litres	309, 00 €	309, 00 €	309, 00 €
Bac 660 litres	365, 00 €	365, 00 €	365, 00 €
Levée supplémentaire	2, 80 €	2, 80 €	2, 80 €

Actuellement, plus de 95 % de la REOMi est constitué de recettes certaines (part abonnement + part bac). Les levées supplémentaires ne représentent que 5 %. En abaissant le nombre de levées comprises dans la part bac, on entraine une forte baisse des recettes certaines. Exemple : un bac de 120 l serait facturé 80 + 54 euros = 134 euros contre 80 + 81 = 161 euros actuellement.

Les foyers « ayant 12 levées ou moins » représentent en 2016, 45% des ménages tous volumes de bacs confondus. Ces foyers connaitraient donc une forte baisse de la REOMi et le budget déchets, une baisse de recettes. Les 55% des foyers restants ne généreront pas forcément de levées supplémentaires.

En effet, une part de l'incertitude est générée par la méconnaissance de l'évolution du comportement des usagers. On pourrait penser que les usagers qui dépassent les 12 levées par an, vont continuer à les dépasser si le forfait est ramené de 18 à 12 levées et donc auront des levées supplémentaires à régler. Or, il est connu que des usagers sortent aujourd'hui leur bac 18 fois par an sans en avoir le besoin, et pourraient passer à 15 ou 12 levées si le forfait était abaissé. De même, certains usagers équipés d'un bac 660 l dépassent les 18 levées sans hésitation car le prix de la levée supplémentaire n'est que de 2, 80 euros. Si le coût était plus élevé, ils pourraient revoir la sortie du bac à la baisse.

Pour information, les levées réalisées en 2016 par les 6 558 bacs du service sont repris ci-dessous en fonction de leur fréquence.

	Nombre de bacs en fonction des quantités de levées réalisées en 2016									
Volume du bac en L	levées ≤ 12	13 ≤ levées ≤ 15	16≤ levées ≤ 18	levées ≥ 19						
120	1904	708	576	799						
240	831	361	297	466						
340	211	100	60	154						
660	17	9	2	63						
Totaux	2963	1178	935	1482						
	45%	18%	14%	23%						

Un détail particulier est réalisé sur les usagers qui présentent leur bac au-delà du forfait des 18 levées :

Volume du bac en L	Nombre de bacs en fonction des quantités de levées réalisées en 2016								
	19 ≤ levées < 26	26 ≤ levées < 52	levées ≥ 52						
120	510	281	8						
240	296	158	9						
340	90	57	4						
660	15	29	18						
Totaux	911	525	39						

Avec les données et moyens à notre disposition, il n'est pas possible de simuler les impacts des trois changements demandés : baisse du nombre de levées incluses, prix des levées différenciées, passage à la quinzaine, ni d'envisager des changements de plus grande ampleur. Ensuite, le changement de position de VALOR'AISNE sur la prise de compétence transport du lot n°3 change aussi la donne. En conclusion, la commission environnement décide de prolonger le marché d'une année.

3 Accès aux déchetteries par les véhicules communaux

Les déchetteries sont conçues pour l'usage des particuliers. Par extension, il est possible d'accueillir des professionnels, des établissements publics, etc. dans les mêmes conditions que les particuliers. Pour des raisons de stabilité (structure) de l'équipement d'une part, de sécurité des usagers d'autre part, les véhicules « hors gabarit » dépassant un certain poids ou taille ne sont pas autorisés sur la plateforme : engins agricoles, poids-lourds.

Or, la CC a reçu des demandes de la part de communes pour accéder avec leurs engins « hors gabarit ». Il a donc été étudié la possibilité de créer des ouvertures de déchetterie réservées aux communes.

Concernant le gardiennage, la possibilité de faire réaliser des heures supplémentaires aux gardiens en poste (avec leur accord) semblait intéressante (connaissance de l'équipement, continuité de la prestation ...). Il s'avère que des heures supplémentaires ne peuvent être allouées à des agents à temps complet que de manière occasionnelle, dans la limite de 48h hebdo ou de 44h hebdo sur une période de 12 semaines maxi. Il n'est pas non plus possible d'utiliser la « procédure d'augmentation de durée hebdo » car ils sont à temps complet.

Il semblerait que la seule solution soit l'embauche.

En partant sur la base :

- d'une ouverture de 2 fois 4 heures (4h Marle / 4h Crécy) + 1 heure de présence (ouverture et fermeture des sites et un peu d'entretien) ;
- d'un traitement sans prime ;

Cela représenterait un coût d'environ 7 720 euros par an.

Après discussion, la commission estime ce coût trop élevé et propose de tester l'ouverture des sites une demi-journée par mois et par site.

4 Suivi de collecte

L'animateur déchets ménagers a précédé le camion de collecte dans les communes afin de vérifier la conformité de la collecte réalisée par le prestataire. Chaque commune recevra au cours de l'été le compte-rendu détaillé de son suivi de collecte.

			horaires du contrôle		Nombre de point de collecte				Anomalies recensées				
Nom de la commune	date du contrôle	débu t	fin	bac seu I	sac seul	bac + sac	Totaux points de collect e	couvercl e ouvert	sac O M	sac de tri non conform e	obje t	Totaux anomali es	
Agnicourt et Séchelles	14/04/2017	6h55	7h2 0	0	22	13	35	2	0	1	1	4	
Assis sur Serre	12/06/2017	6h17	6h4 0	2	32	22	56	1	0	1	1	3	
Autremencourt	09/06/2017	5h15	5h3 0	5	18	10	33	1	0	0	0	1	
Barenton Bugny	08/06/2017	5h32	6h1 4 5h3	10	81	46	137	5	1	1	0	7	
Barenton Cel	08/06/2017	5h25	1 5h1	0	12	9	21	0	0	0	1	1	
Barenton sur Serre	08/06/2107	5h00	8 6h3	3	8	9	20	0	1	0	0	1	
Bois les Pargny	13/04/2017 prévu le	6h13	5	5	29	24	58	0	0	1	3	4	
Bosmont sur Serre	21/06		7h1				0					0	
Chalandry	10/04/2017	6h46	6 6h5	1	38	19	58	2	1	1	0	4	
Chatillon les Sons	13/04/2017	6h40	2 6h2	2	11	9	22	1	0	1	1	3	
Chéry les Pouilly	10/04/2017 prévu le	5h10	1	8	110	63	181	1	0	2	1	4	
Cilly Couvron et	07/07	41.25	5h3	16	447	0.5	0					0	
Aumencourt Crécy sur Serre	12/06/2017	4h25 4h00	3 5h3 1	16 21	117	85 119	329	10	1	1	2	14	
Cuirieux	prévu le 07/07	41100	1	21	103	113	0	10	1	1	2	0	
Dercy	13/04/2017	5h25	6h0 9	8	60	41	109	2	0	3	2	7	
Erlon	prévu le 21/06						0					0	
Froidmont -Cohartille	prévu le 06/07						0					0	
Grandlup et Fay	prévu le 06/07		=1 =				0					0	
La Neuville Bosmont	14/04/2017	5h30	5h5 0	5	18	18	41	0	0	1	0	1	
Marcy sous Marle	prévu le 21/06		Ch2				0					0	
Marle	12/04/2017	3h54	6h3 2	52	279	205	536	15	2	0	0	17	
Mesbrecourt - Richecourt	11/04/2017	6h03	6h3 9	1	47	37	85	5	0	0	0	5	

			6h3			I				1		
Monceau le Waast	08/06/2017	6h19	4	4	24	20	48	1	0	0	0	1
Montigny le Franc	14/04/2017	7h24	7h4 0	3	27	16	46	0	1	0	0	1
Montigny le Franc	prévu le	71124	U	3	21	10	40	U	1	U	U	1
Montigny sous Marle	07/07						0					0
			5h5									
Montigny sur Crécy	11/04/2017	5h39	9	2	57	33	92	3	0	0	0	3
Mortiers	13/04/2017	5h00	5h2 4	2	37	19	58	1	1	1	0	3
	-,-,-		6h5									
Nouvion et Catillon	06/06/2017	5h40	1	11	85	37	133	1	0	6	3	10
Navida la Camba	00/00/2017	Ch E 1	7h0	11	17	10	4.0		_			2
Nouvion le Comte	06/06/2017	6h51	5 7h5	11	17	18	46	2	0	0	0	2
Pargny les Bois	13/04/2017	7h19	0	3	20	15	38	4	1	1	0	6
			5h1									
Pierrepont	14/04/2017	4h40	3	8	49	42	99	2	1	3	3	9
Pouilly sur Serre	10/04/2017	4h10	5h0 8	4	67	37	108	1	0	0	2	3
r damy sur serre	10/01/2017	11120	6h1		0,	3,	100				_	
Remies	12/06/2017	5h49	5	3	37	19	59	1	2	0	0	3
6 : 18:	44/04/2047	E1 E2	5h5	_		_		0	0			
Saint Pierremont	14/04/2017	5h52	9 7h1	1	8	5	14	0	0	0	0	0
Sons et Ronchères	13/04/2017	6h53	1	2	31	24	57	3	0	1	2	6
Tavaux et			6h5									
Pontséricourt	14/04/2017	6h01	0	9	80	63	152	5	2	1	0	8
Thiernu	09/06/2017	6h05	6h1 5	5	10	5	20	0	0	0	0	0
Tillettiu	03/00/2017	01103	6h5	,	10	3	20		U	0	0	0
Toulis et Attencourt	08/06/2017	6h50	7	1	3	5	9	1	0	0	0	1
			4h5									
Verneuil sur Serre	13/04/2017	4h15	9	5	36	36	77	7	0	3	0	10
Vesles et Caumont	prévu le 07/07						0					0
			7h4									
Voyenne	12/04/2017	7h08	0	6	33	27	66	2	1	0	1	4
				21	169	115	2001	02	1-]	22	150
				9	2	0	3061	83	15	29	23	150